



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-020-2023-04

PUBLIÉ LE 7 AVRIL 2023

Sommaire

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

IDF-2023-04-05-00021 - Arrêté modificatif du 5 avril 2023 ADP CA CAF des Hauts de Seine -portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine (2 pages)

Page 3

IDF-2023-04-05-00022 - Arrêté modificatif du 5 avril 2023 ADP CA CAF des Hauts de Seine -portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine (2 pages)

Page 6

Rectorat de l'académie de Paris / division des affaires juridiques

IDF-2023-04-06-00002 - Arrêté de nomination d'un administrateur provisoire-université Paris III- sorbonne nouvelle (1 page)

Page 9

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2023-04-05-00021

Arrêté modificatif du 5 avril 2023 – ADP CA CAF
des Hauts de Seine -portant nomination des
membres du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales des
Hauts-de-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention

Ministère délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique,
chargé des comptes publics

**Arrêté modificatif du 05 avril 2023 – ADP Conseil CPAM 94 - portant modification de la composition
du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne**

**Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et
D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance
maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs
salariés ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2022 – ADP Conseil CPAM 94 - n°1/2022 -portant nomination des membres du
conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 8 avril 2022 – ADP Conseil CPAM 94 - n°2/2022 -portant modification des
membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 14 avril 2022 – ADP Conseil CPAM 94 - n°3/2022 -portant modification de
la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne ;

Arrêté modificatif du 19 octobre 2022 – ADP Conseil CPAM 94 - n° 4/2022 - portant modification de
la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne

Vu la proposition de modification de statut émanant, au titre des représentants des assurés
sociaux, de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) ;

Vu l'arrêté du 03 avril 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI,
Adjoint Chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de
sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommée membre du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne :

En tant que Représentante des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaire :

Madame GOSSELIN (Corinne) *en lieu et place de Madame SALLET (Jeanne-Marie).*

Article 2

Le poste de suppléant occupé par Madame GOSELIN (Corinne) au sein du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne est vacant.


Article 3

L'adjoint au chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France

Fait le 05 avril 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,

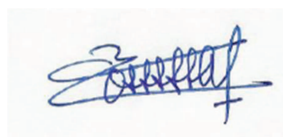
Pour le ministre et par délégation

A blue ink signature of Théophile TOSSAVI, written in a cursive style, enclosed in a thin black rectangular border.

Théophile TOSSAVI

Le ministre délégué auprès du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Pour le ministre et par délégation :

A blue ink signature of Théophile TOSSAVI, written in a cursive style, enclosed in a thin black rectangular border.

Théophile TOSSAVI

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2023-04-05-00022

Arrêté modificatif du 5 avril 2023 – ADP CA CAF
des Hauts de Seine -portant nomination des
membres du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales des
Hauts-de-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention

Ministère des solidarités, de l'autonomie et
des personnes handicapées

Arrêté modificatif du 05 avril 2023 - ADP CA CAF des Hauts de Seine -portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2022 - ADP CA CAF des Hauts de Seine n°1/2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

Vu l'arrêté modificatif n°1 du 11 avril 2022 - ADP CA CAF des Hauts de Seine n°2/2022 -portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

Vu la proposition de modifications de composition du conseil émanant, au titre des représentants des employeurs, du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;

Vu l'arrêté du 03 avril 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine est modifiée comme suit :

1^{er} En tant que Représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF):

Titulaire :

M. VANPARYS (Laurent, Roger) en lieu et place de M. AMRAM (Philippe)

Suppléant :

M. AMRAM (Philippe) en lieu et place de M. VANPARYS (Laurent, Roger)

Article 2

L'adjoint au chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait le 05 avril 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation :



Théophile TOSSAVI

- Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des
personnes handicapées
Pour le ministre et par délégation :



Théophile TOSSAVI

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2023-04-06-00002

Arrêté de nomination d'un administrateur
provisoire-université Paris III- sorbonne nouvelle



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Région académique Ile-de-France
Service régional de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation, Pôle Paris**

**SR ESRI – Pôle Paris
Division des établissements et la vie universitaire
BEPES**

Affaire suivie par :
Julie EYMANN
Tél : 01 40 46 22 35
Mél : julie.eymann@ac-paris.fr

47, Rue des Ecoles
75005 Paris

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADÉMIQUE
D'ILE-DE-FRANCE, RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS, CHANCELIER DES
UNIVERSITES DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, 712-2, L.718-10, L.719-8,

Vu le décret n°70-246 du 21 mars 1970 relatif à la mise en place des universités,

Vu la lettre en date du 6 avril 2023 de Monsieur Jamil Jean-Marc Dakhli, président de l'Université Paris III Sorbonne-Nouvelle, dans laquelle il demande la nomination d'un administrateur provisoire,

Considérant au regard des circonstances qu'il convient de nommer un administrateur provisoire,

ARRETE

Article 1er : Monsieur Jamil Jean-Marc DAKHLIA, professeur des universités, est nommé en qualité d'administrateur provisoire de l'Université Paris III Sorbonne-Nouvelle, à compter du 7 avril 2023 et jusqu'à l'élection de la présidente ou du président de l'établissement. Il est chargé des affaires courantes et de la bonne tenue des élections.

Article 2 : Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué aux membres du conseil d'administration et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 06 avril 2023

Christophe KERRERO